



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LES
RUES DE PONTOISE, DOURDAN ET D'ENGHIEN.**
Arrêté de police N° 17/2021 (ST) du 25 février 2021

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la route,*

*Vu la demande écrite formulée par la société Delcroix TP
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans les rues de
Pontoise, Dourdan et D'Enghien dans le cadre du remplacement d'une
canalisation d'eau potable pour le compte de Noréade.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de rénovation du réseau d'eau potable seront réalisés à partir du mardi 06 avril 2021 et pour une durée de 02 mois dans les rues de Pontoise, Dourdan et D'Enghien.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux, une partie des rues de Pontoise, Dourdan et D'Enghien sera interdite à la circulation sauf riverains, véhicules de collecte des ordures ménagères et services de secours dans les deux sens de circulation et le stationnement supprimé sur l'emprise des travaux de 07h30 à 17h00.*
- Article 3** *L'entreprise Delcroix TP exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 4** *L'entreprise DELCROIX TP dont le siège est situé au 106 rue d'Hauterive 59199 Bruille Saint Amand
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 25 février 2021*

*Le Maire,
Maryline Lucès*

